Thant, afin que ce dernier agisse comme intermédiaire et en vienne à une entente qui permettrait de libérer James Cross et les présumés prisonniers politiques comme l'exige le FLQ?

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question que vient de soulever l'honorable député de Shefford ne relève pas directement du Secrétaire général des Nations Unies. Celui-ci a déjà laissé entendre qu'il était disponible pour agir comme intermédiaire dans certains cas, mais que la demande devait lui être faite par un gouvernement, et non pas par une organisation criminelle. (Applaudissements)

M. Rondeau: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Étant donné que cette demande ne peut être faite que par les gouvernements britannique ou canadien, le gouvernement canadien considère-t-il la possibilité de requérir les services du Secrétaire général des Nations Unies?

M. Ouellet: Je viens déjà de répondre à la question, monsieur l'Orateur.

LES MESURES POUR ASSURER LA LIBÉRATION DE M. CROSS

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Le premier ministre sera-t-il prêt à faire, à l'appel des motions, une déclaration sur les mesures supplémentaires à prendre afin d'assurer la libération de M. James Cross, étant donné les rapports récents qui laissent entendre qu'il vit encore et qui donnent à espérer qu'il pourrait être libéré?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'offre faite antérieurement par le gouvernement du Québec et notre gouvernement d'un sauf-conduit en échange de la libération de M. Cross tient toujours. Si le FLQ veut négocier par l'intermédiaire d'un médiateur avec le gouvernement, nous sommes toujours prêts.

LA LIAISON ENTRE LES CORPS DE POLICE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, une question pour le premier ministre. Étant donné les difficultés qu'il semble y avoir à établir et à maintenir une liaison efficace entre les divers corps de police intéressés, le premier ministre a-t-il lui-même fait une vérification pour s'assurer qu'une telle liaison existe entre la Gendarmerie royale et la Sûreté du Québec? Peut-il nous assurer que les diverses forces policières travaillent en équipe?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai eu des entretiens avec le solliciteur général à ce sujet. Le ministre pourrait sans doute répondre de façon plus détaillée aux questions qui lui seraient adressées. A ma connaissance, on fait à l'heure actuelle de plus grands efforts de coordination du travail des trois forces policières et il y a eu tout récemment formation d'un groupe spécial pour mener à bien cette coordination.

[M. Rondeau.]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉCOLE DE COMMUNICATIONS RADAR À CLINTON

M. R. E. McKinley (Huron): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. On a entendu dire la semaine dernière que le ministère devra affecter \$1,200,000 à des immobilisations à la base des forces canadiennes de Kingston afin d'y faciliter l'établissement de l'école de communications radar qui se trouve actuellement à la base de Clinton. Le ministre voudrait-il envisager la possibilité de laisser cette école à Clinton où se trouvent déjà les services requis et où d'autres programmes de formation sont prévus par divers ministères, aux échelons fédéral et provincial?

M. l'Orateur: A mon avis, la question du député ressemble à une requête ou à des instances adressées au ministre. Je ne crois pas qu'elle soit, par conséquent, recevable à ce moment-ci. S'il y a urgence, le député pourrait peut-être donner préavis de son intention de discuter la question à dix heures.

M. McKinley: A dix heures, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: Une question complémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut, de toute évidence, poser une question supplémentaire faisant suite à une question jugée irrecevable.

[Plus tard]

M. McKinley: Ma question est très pressante, monsieur l'Orateur, parce qu'on est en train de déménager certaines installations. Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance qu'on n'enlèvera plus rien de la base des Forces canadiennes à Clinton jusqu'à ce qu'on ait pris des dispositions définitives concernant la base?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai déjà suggéré au député que sa question importante pourrait bien être débattue au moment de l'ajournement. Il voudra alors, j'en suis sûr, poser sa question complémentaire.

LES EFFECTIFS DES FORCES ARMÉES ET LE MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si, grâce à l'expérience qu'il a acquise du recours aux forces armées dans la province de Québec, son ministère a abouti à la conclusion que les effectifs actuels sont insuffisants même dans le but dont j'ai parlé.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Non, nous ne sommes pas arrivés à cette conclusion. Mais un bilan de l'opération a maintenant été établi et les résultats en figureront sans aucun doute dans le Livre blanc sur la politique de défense qui paraîtra dans le courant de l'année prochaine.

[Plus tard]

M. Woolliams: Je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question supplémentaire au sujet